

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

1607.

ORDRE *de Notre-Dame du Mont-Carmel
et de Saint-Lazare.* (FRANCE.)

L'ORDRE de Notre-Dame du Mont-Carmel fut établi par Henri IV, roi de France, en 1607. Il fut d'abord composé de cent gentilshommes, qui devoient marcher en temps de guerre auprès de nos rois, pour la garde de leur personne; et sa marque étoit un ruban pourpre, ou tanné, au bout duquel pendoit une croix d'or, chargée au centre de l'image de la Vierge, environnée de rayons.

Henri IV eut deux vues dans cette institution; l'une, de donner des marques de la sincérité de sa conversion; l'autre, d'empêcher l'extinction totale de l'ordre de Saint-Lazare, qui n'existoit plus qu'en France, car ce que cet ordre possédoit dans le reste de l'Europe, avoit été réuni à l'ordre de Saint-Maurice de Savoie. Il remplit la première

de ces vues en donnant à son ordre le titre de Notre-Dame du Mont-Carmel ; et la seconde, en lui unissant l'ordre de Saint-Lazare.

Cette union se fit en 1608, avec l'approbation du pape Paul V. A ce moyen, l'ordre antique de Saint-Lazare prit une forme nouvelle ; il se soutint ; et même à la fin son nom prévalut, ainsi que sa couleur ; car, vers 1721, il fut ordonné que le ruban, qui étoit *pourpre*, seroit *vert* à l'avenir.

Mais il ne s'est bien relevé, et n'a recouvré vraiment tout son éclat, que sous son dernier grand-maître, qui a été *Monsieur*, frère du dernier roi des Français. Il étoit alors ainsi constitué :

Trois classes, celle des chevaliers, celle des frères servans, et celle des ecclésiastiques.

Pour être chevalier, il falloit prouver trois degrés de noblesse paternelle et maternelle. La règle permettoit le mariage. La devise étoit, *Dieu et mon Roi*.

Il y avoit un souverain chef et protecteur qui étoit le roi ; un grand-maître et chef général ; un gérant et administrateur de l'Ordre : puis des grands-officiers commandeurs ; savoir, un chancelier, garde des sceaux ; un prévôt, maître des cérémonies ; un procureur général ; un greffier,

secrétaire général; et d'autres officiers, qui étoient un intendant, un généalogiste, un hérault d'armes, deux huissiers, un garde des archives, et un historiographe.

La marque caractéristique étoit une croix à huit pointes, émaillée, d'un côté, de vert, et de l'autre de pourpre, brodée d'or, anglée de quatre fleurs de lis de même, chargée, d'un côté, de l'image de saint Lazare sortant du tombeau, avec cette devise en lettres d'or, *atavis et armis*, et de l'autre, de l'image de la Vierge. Page 252, pl. XVII, n° 4.

Les commandeurs la portoient en sautoir avec un large ruban vert, et les chevaliers à la boutonnière avec un ruban plus petit, de même couleur.

La plaque, sur le côté gauche des habits ou des manteaux, étoit une croix verte à huit pointes, qui étoit proprement celle de Saint-Lazare, portant au centre la légende *atavis et armis*, en lettres d'or, sur un fond blanc.

Le grand collier étoit composé de trois mailles alternatives; savoir, le chiffre de la Vierge, A, V, M, entrelacés; celui de Saint-Lazare, S et deux L; deux palmes vertes en croix; et cinq grains de chapelet, en argent, entre les mailles.

Il y avoit encore une petite croix de l'ordre de Saint-Lazarre, qui étoit seulement la marque distinctive des jeunes gentilshommes élèves de l'école royale militaire, et qu'on appeloit la croix de l'école.

Éteint à la révolution.

1608.

ORDRE du *Précieux - Sang*, à *Mantoue*.
(ITALIE.)

Institué par Gonzague IV, duc de Mantoue, en l'honneur du précieux sang de Jésus-Christ, dont on croyoit posséder quelques gouttes dans l'église cathédrale de cette ville.

Grand-maître, le duc de Mantoue. Officiers de l'Ordre, un grand-chancelier, un maître des cérémonies, quatre rois d'armes ou héraults, un trésorier, et un porte-masse.

Les chevaliers faisoient serment de défendre la religion catholique, la dignité du pape, celle du duc, comme chef de l'Ordre, la personne